

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
ARRETE DU MAIRE n° 266 /2024

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Rue des Ecoles

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande présentée par l'entreprise LINGENHELD TP, en date du 15 octobre 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux d'enrobés situés sur le trottoir de l'ouvrage d'art au niveau de la rue des Ecoles à Marly, par la société LINGENHELD TP, pour le compte de l'Eurométropole de Metz,

- **A partir du lundi 21 octobre 2024 et jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 inclus**

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux situés sur le trottoir de l'ouvrage d'art au niveau de la rue des Ecoles à Marly, la chaussée sera rétrécie à la circulation et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant à l'avant du chantier.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société LINGENHELD TP chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La société LINGENHELD TP devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société LINGENHELD TP et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société LINGENHELD TP,
Monsieur le Directeur d'HAGANIS,
Monsieur le Directeur de GRDF,
Monsieur le Directeur de RESEDA
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 17 octobre 2024
Pour le Maire
le 1^{er} Adjoint chargé de
l'urbanisme, des travaux et de la circulation

Michel LISSMANN

